



# Affectation d'office dans la fonction publique

Par **Arnaud P**, le **20/08/2009** à **15:23**

Bonjour,

J'ai intégré la fonction publique par concours externe il y a 3 ans. En échange de 3 années d'études rémunérées, je me suis engagé à travailler 8 ans pour l'Etat. Lors du processus d'affectation en sortie d'école, j'ai été affecté d'office à Alençon alors que ma compagne avec qui je suis pacsé depuis 2 ans était en poste à Paris et ne peut avoir de mutation rapidement et que d'autres candidats n'avaient pas ces contraintes mais n'ont pas été désignés par la DRH de mon ministère.

Puis-je contester cette décision puisque ma demande de rapprochement de conjoint n'a pas été respectée alors que des postes sont vacants à Paris dans le même ministère et que d'autres candidats sans contraintes personnelles n'ont pas été désignés ?

Merci.